

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE

34° RALLYE REGIONAL DES NOIX « Rambert MEUNIER »



23 – 24 septembre 2011

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2012
Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
Challenge A.S.A. ONDAINE



PERIGNEUX



REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE - ASSOCIATION RALLYE DES NOIX

BP 135 42704 FIRMINY Cedex

Tel : 06.89.33.77.47

Site : www.asaondaine.com

Email : contact@asaondaine.com

34° Rallye des NOIX 'Rambert MEUNIER'

23 et 24 septembre 2011

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Jeudi 11 août 2011
Ouverture des engagements : Jeudi 11 août 2011
Clôture des engagements : Lundi 12 septembre 2011

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 17 et Dimanche 18 septembre 2011 de 09h00 à 19h00

Vérification des documents et des voitures : Vendredi 23 septembre 2011 de 18h00 à 22h30
..... Samedi 24 septembre 2011 de 06h30 à 07h00

(Uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite avec accord de l'organisateur)

Heure de mise en place du parc de départ : Vendredi 23 septembre 2011 à 18h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 24 septembre 2011 à 07h15 au PC du Rallye
Publication des équipages admis au départ : Samedi 24 septembre 2011 à 08h00

Départ du Rallye Place du Breuil à FIRMINY : Samedi 24 septembre 2011 à 9h00

Arrivée du Rallye Place du Breuil à FIRMINY : Samedi 24 septembre 2011 à partir de 19h04

Vérification finale : à FIRMINY le Samedi 24 septembre 2011

Publication des résultats du rallye : Samedi 24 septembre 2011 (30 minutes au plus tard après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent au PC du Rallye et Place du Breuil)

Remise des prix : Salle de la Bourse du Travail à 42700 FIRMINY à 22h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE, l'Association Rallyes des Noix organisent les **23 et 24 septembre 2011**

le 34° Rallye Régional des NOIX

avec le concours des Municipalités de FIRMINY, LE CHAMBON FEUGEROLLES, PERIGNEUX et des localités traversées.

Le présent règlement a été approuvé par

la Fédération Française du Sport Automobile en date du 26/07/2011 N°R358

et par Le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne sous le n°R/31/RR en date du 08/07/2011

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Président : Pascal PERONNET

Secrétariat du Rallye : ASA ONDAINE – ASSOCIATION RALLYE DES NOIX
B.P. 135 - 42704 FIRMINY Cedex

Téléphone : 06 89 33 77 47

Internet : www.asaondaine.com

Courriel : contact@asaondaine.com

1.1P. OFFICIELS

Organisateur technique : ASA ONDAINE	Pascal PERONNET	lic	12797
Collège des Commissaires Sportifs			
Président :	Armand AGOSTINHO	lic	12775
.....	Joëlle ALLEMAND	lic	16382
.....	André LIOGIER	lic	3362
Directeur de Course :	Thierry DUPECHER	lic	3564
Directeur de Course Adjoint :	Alain RENAUDIER	lic	5250
.....	Daniel BERTHON	lic	1621
.....	Pascal MAGNE	lic	43098
Responsable des Classements	Richard LOPEZ	lic	2568
Directeurs de Course délégués aux ES	Patrick ASSENAT	lic	21221
.....	Jacques PRADIER	lic	145374
.....	Jean Michel CARRIER	lic	12047
Juge de Faits	Christophe ARSAC	lic	3591
Voiture Tricolore.....	Pascal PERONNET	lic	12797
DC Voiture Tricolore.....	Maurice BESSE	lic	2926
Médecin Chef :	Docteur RIGAUDIERE	lic	56475
Commissaire Technique Responsable :	Jean Claude CARRE	lic	13049
Commissaires Techniques:	Gérard JOUVHOMME	lic	51582
.....	Gérald MILAMANT	lic	29575
.....	Christian ALLOIN	lic	13706
.....	Michel JAMET	lic	189386
.....	(Stagiaire) Emeric PASCAL	lic	37568
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Georges BEAL	lic	2910
Chargés des relations avec la presse :	Serge LEQUERTIER	lic	118035
Secrétariat de l'Epreuve.....	ASA ONDAINE		
Responsable des Commissaires	Yves BEYSSON	lic	27700
Responsable Sécurité Radio.....	Fabienne BEYSSON	lic	128344
Responsable du Matériel	Christophe CHAPIGNAC	lic	58113
Voiture Damier	Jean Pierre MOURIER	lic	8578
Informatique	DATASCRATCH		www.datascratch.com

Tableau Officiel d'affichage

FIRMINY : P.C du Rallye (Maison pour tous – Place de l'Abattoir)

et Café de la Mairie 1, rue Benoit Frachon 42700 FIRMINY

Du : 23/09/2011 à 18h00 au 24/09/2011 fin du Rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional des Noix compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2012** (coef : 2)
Le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Auvergne 2011
Le Challenge de l'A.S.A ONDAINE 2011

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

vérifications administratives

MAISON POUR TOUS 2bis place de l'Abattoir
42700 FIRMINY

vérifications techniques

Garage LAURENT 56 rue de l'Abattoir
42700 FIRMINY

EXCLUSIVEMENT sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées au :

Garage POSTAL – GRAND à UNIEUX
Taux Horaire maximum de la main d'œuvre : 45euros TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **34° Rallye Régional des Noix** doit adresser **OBLIGATOIREMENT par courrier** au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le Lundi 12 septembre 2011 minuit** à l'adresse suivante :

ASA ONDAINE - ASSOCIATION RALLYE DES NOIX
B.P. 135 - 42704 FIRMINY Cedex

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570€

Il sera accordé une remise qu'aux seuls équipages de l'ASA ONDAINE :
(Equipage 100% ASA ONDAINE : 265euros) (Equipages 50% ASA ONDAINE : 275euros)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucun Engagement ne sera pris pas téléphone.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.com**

La retenue sera :

- de **30%** pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de **50%** pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

A7S , A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA des Rallyes 2011 (Régionaux)

4.2P. PNEUMATIQUES : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

**Un SEUL véhicule d'assistance autorisé sur le parc d'Assistance par Equipage
Le badge sera délivré lors des Vérifications Administratives**

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans

de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.
La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative

Seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 34° Rallye Régional des Noix "Rambert Meunier" représente un parcours de 184,200 kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,30 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1 – 4	3,40 km x 2 = 6,80 km
E.S. 2 – 5 – 7	5,50 km x 3 = 16,50 km
E.S. 3 – 6 – 8	4,00 km x 3 = 12,00 km

Total	<hr/> 35,30 km
-------	----------------

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les Reconnaissances seront limitées à 2 jours

Le Samedi 17/09/2011 : ES1 – ES2 – ES3 de 9h00 à 19h00

Le Dimanche 18/09/2011 : ES1 – ES2 de 9h00 à 19h00 et l'ES3 de 14h00 à 19h00

avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

Reconnaissances interdites le vendredi 23 septembre 2011

(Mise en place de la sécurité (Application de la réglementation FFSA aux contrevenants)

Pour des raisons exceptionnelles et sur demande, il sera délivré une autorisation écrite pour une reconnaissance le 23 septembre 2011, par l'Organisation

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. **DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Conforme au règlement FFSA

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble fluo avec fonction

Chef de poste : chasuble fluo avec fonction

Relation Concurrents : blouson avec fonction

7.3 .17.3. Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

Classement Scratch	Prix	Coupes
Premier	300 €	Coupe
Deuxième	200 €	Coupe
Troisième	150 €	Coupe

Classement Groupes	+ de 3 partants	Coupes
Premier	100 €	Coupe

Classement Classes	de 1 à 4	de 4 à 10	de 11 à 15	+ de 15	Coupes
Premier	285 €	285 €	285 €	285 €	Coupe
Deuxième		120 €	120 €	120 €	Coupe
Troisième			70 €	70 €	Coupe
Quatrième				60 €	Coupe
Cinquième					Coupe

Classement Féminin	Prix	Coupes
1ère Féminine	150 €	Coupe

Seul le **vainqueur** du Groupe **Z** sera récompensé au titre de 1° de Groupe puisqu'il n'y a pas de classe

SEULS LES PRIX SONT CUMULABLES

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le Samedi 24 septembre 2011 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.

La remise des prix se déroulera à la **Salle de la Bourse du Travail Place du Marché à 42700 FIRMINY**
le **Samedi 24 septembre 2011 à 22h30**





L'A.S.A. ONDAINE

REMERCIE

Messieurs les Maires et les Habitants des Communes traversées :

FIRMINY
CHAMBON FEUGEROLLES
ROCHE la MOLIERE
St ETIENNE (St VICTOR)
St JUST – St RAMBERT
CHAMBLES
PERIGNEUX
St MAURICE en GOURGOIS
UNIEUX
CALOIRE

qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du

34° RALLYE REGIONAL DES NOIX

les 23 ET 24 SEPTEMBRE 2011

Pour les remercier, pour préserver leur tranquillité ainsi que pour l'avenir des Rallyes, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances.

Les jours de reconnaissances sont :

Samedi 17/09/11 de 9h à 19h

Dimanche 18/09/11 : ES1 & ES2 de 9 h à 19 h ; ES3 de 14 h à 19 h

Reconnaisances interdites Vendredi 23 septembre 2011

DES CONTROLES DE RECONNAISSANCES SERONT EFFECTUES
Les RECONNAISSANCES SAUVAGES seront sanctionnées par l'EXCLUSION du RALLYE

Le Comité d'Organisation